

Projet de règlement P-06-023
Arrondissement Ville-Marie
Agrandissement du stade Percival-Molson

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PRÉPARATOIRE

Date : 11 mai 2006
Heure : 10 h 30
Lieu : OCPM, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage

Étaient présents :

De l'arrondissement Ville-Marie :

Mme Anne-Rose Gorroz, conseillère en aménagement
M. Gilles Dufort, chef de division – urbanisme

Représentant le promoteur :

M. Claude Rochon, vice-président du marketing et des communications, Les Alouettes de Montréal
M. Mark Weightman, vice-président des opérations et des événements, Les Alouettes de Montréal
Charles (Chuck) Adler, directeur de la planification et des analyses institutionnelles, Université McGill

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. Jean Paré, commissaire et président de la commission
Me Hélène Lauzon, commissaire
M. Ré Jean Séguin, secrétaire de la commission
Mme Stéphanie Espach, analyste
Mme Estelle Beaudry, analyste

Ouverture et présentation des participants

M. Paré ouvre la rencontre en présentant les membres de la commission.

Le cadre de la consultation publique

La réunion a pour but de décrire le mandat de l'Office ainsi que le rôle des participants, les attentes réciproques et le déroulement des séances publiques. Un document présentant le mandat de l'Office, les renseignements relatifs au déroulement d'une

assemblée publique de consultation et le code de déontologie des commissaires est remis aux participants.

Les articles 89 et 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal prévoient que l'OCPM doit tenir une consultation sur tout règlement adopté par le conseil de la ville concernant un projet relatif, entre autres, à un équipement institutionnel ou à un projet dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi sur les biens culturels.

La consultation publique

L'objet de la consultation : le projet de règlement et ses conséquences

La consultation publique portera sur le projet de règlement P-06-023 destiné à autoriser le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson de l'Université McGill.

Étapes précédant les séances publiques

Un avis public annonçant la tenue de la consultation publique a été publié en français dans La Presse et en anglais dans The Gazette, le 9 mai 2006. 25 000 dépliants seront distribués dans les quartiers bordant le site.

Déroulement d'une assemblée publique

Les consultations publiques menées par l'OCPM se déroulent en deux parties :

- La première partie prend la forme de séances d'information au cours desquelles le promoteur expose son projet et répond aux questions que les citoyens et la commission lui adressent.
- La seconde partie est dédiée à l'expression des opinions et commentaires des citoyens. Elle se déroule environ deux semaines après les séances d'information.

Les séances d'information débiteront le 24 mai 2006 à 19 h. Les séances d'expression d'opinions, quant à elles, se dérouleront à partir du 13 juin 2006 à 19 h. Des séances supplémentaires d'information ou d'expression d'opinion peuvent être tenues, si nécessaire.

Étapes subséquentes

Après les séances publiques, la commission procède à l'analyse de l'information et des opinions recueillies. Elle rédige ensuite son rapport. La commission vise à livrer, sauf exception, son rapport dans les 90 jours suivant la publication de l'avis public.

Rôle et responsabilités des porte-parole et des personnes-ressources

Au cours des consultations publiques, il n'y a pas d'échange direct entre les citoyens et le promoteur. Les citoyens doivent s'enregistrer avant de poser leurs questions. Chaque citoyen adresse ses questions à la commission qui les relaie au promoteur ou à la porte-parole de l'arrondissement. La commission peut poser des questions additionnelles et doit s'assurer que toute question reçoive une réponse claire.

Des salles sont réservées à l'avance pour permettre la tenue des deux parties de la consultation. Leur disposition doit favoriser les échanges entre les citoyens et la commission.

La documentation

Le dossier de documentation peut être consulté aux bureaux de l'OCPM ou sur son site internet (www.ocpm.qc.ca), à la direction du Greffe de la Ville de Montréal ou encore au bureau d'arrondissement Ville-Marie.

Tout document déposé devient public, qu'il émane de la Ville, de l'arrondissement, d'une personne-ressource ou d'un citoyen. Tout document sera traité conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. La commission peut demander de la documentation additionnelle au promoteur.

La commission prend connaissance des documents déposés. Pour la deuxième partie, elle demande à ce que les mémoires soient portés à sa connaissance avant d'être présentés en séance publique, afin qu'elle puisse les lire à l'avance.

En réponse à une question du promoteur sur le droit de rectification, le président a précisé qu'en deuxième partie d'audience publique, le promoteur peut demander à rectifier des faits ou des données de façon objective. Le président a également mentionné l'importance d'avoir des éléments visuels pour la présentation des promoteurs et que ces derniers se préparent à répondre à grande variété de sujets et de questions.